



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 mai 2019

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 mai 2019 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Simon Madore	préfet	Coaticook (V)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Gaétan Labelle	conseiller	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 avril 2019
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 T@CTIC
 - 4.2.2 Fonds Tillotson de la région de Coaticook

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Suivis budgétaires au 30 avril 2019
- 5.4 Coût net de la collecte sélective – Rapport de l'auditeur indépendant
- 5.5 Chemin des Cantons – Promotion et signalisation – An 3
- 5.6 Demande de révision du rôle d'évaluation triennal
- 5.7 Poste abritant la SQ – Prise en charge par la SQI



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Travaux de cours d'eau - Portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est
 - 6.1.1 Rapport préliminaire
 - 6.1.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.1.3 Mandat aux professionnels
 - 6.1.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Fonds de développement de la MRC de Coaticook
 - 7.1.1 Projets locaux – Recommandations
- 7.2 Plan de développement en loisirs – Ressources humaines - Prolongation

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement relatif à une portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Présentation et dépôt** du projet de règlement relatif à une portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.2 **Présentation et dépôt** du projet de règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Journée annuelle de réflexion des élus (Lac-à-l'épaule) – Sujets et date
- 10.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2019-2020 – CSRS

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 8 mai 2019
 - 11.1.2 Développement économique et régional - Taxi
 - 11.1.3 MRC de Témiscouata – Loyer associé aux frais d'attaches aux poteaux pour les projets de déploiement de réseau de fibres optiques



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.2 Comité de sécurité publique (CSP – Service policier)
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 24 avril 2019
- 11.3 Comité régional de L'Occupation du territoire
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 1^{er} mai 2019
- 11.4 Comité régional du développement des communautés
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 8 mai 2019
- 11.5 Comité régional – Milieux naturels et environnement
 - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 8 mai 2019
 - 11.5.2 Demandes d'aide financière au Fonds de cours d'eau

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Autres informations et/ou rapports
 - 13.3.1 Équipe de la MRC
 - 13.3.2 Relais pour la vie – Les bons Jacks
 - 13.3.3 Rappel - Soirée sur la pollution lumineuse

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 20h30 par le préfet, Monsieur Simon Madore, qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

CM2019-05-88



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2019-05-89

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 avril 2019 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 avril 2019 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 T@CTIC

Information est donnée à l'effet que suite à l'Assemblée générale annuelle, Monsieur Denis Hébert est le nouveau président de T@CTIC. Mélissa Cyr, Antoine Plouffe, Johnny Pizar et Simon Madore font maintenant partie des 11 administrateurs. L'implication de Monsieur Réjean Masson fut soulignée. Celui-ci était le président de l'organisme depuis sa création et en vertu des règlements généraux n'était plus éligible à un nouveau mandat. Les travaux de déploiement du réseau Fibrile Télécom commenceront à Baldwin cet été. La population est invitée à consulter le www.fibrile.ca afin de savoir quand leur résidence pourra être branchée.

4.2.2 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

Information est donnée à l'effet que Sara Favreau-Perreault et Nancy Bilodeau ont rencontré Kirsten Scobie la directrice de l'ensemble des Fonds Tillotson au sein de la New Hampshire Charitable Foundation (NHCF) afin de voir les irritants au niveau de la gestion pour la MRC du Fonds Tillotson de la région de Coaticook ainsi que les moyens pour améliorer la communication et les suivis avec le comité local.

5.0 TRÉSORERIE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 544 172,07 \$ payés au 15 mai 2019, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2019-05-90

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 86 913,35 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 86 913,35 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019, pour le mois d'avril, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2019-05-91

5.3.1 SUIVIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2019

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer durant l'année, lorsque requis par le conseil, un état de compte détaillé des revenus et dépenses, conformément à l'article 176.3 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU la présentation du directeur des finances à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un état cumulatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 préparé par le directeur des finances dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état cumulatif des activités de fonctionnement de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 dans les différentes catégories de fonctions telles que présentées, et ce, conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-05-92

5.4 COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ATTENDU que la MRC doit faire procéder par un auditeur indépendant à l'audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018 pour avoir droit aux redevances établies par Recyc-Québec ;

ATTENDU que le rapport de l'auditeur indépendant fut établi par Raymond Chabot Grant Thornton sencl ;

ATTENDU que le coût net est établi à 187 644 \$ pour les municipalités de Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU que le conseil prend acte du rapport de l'auditeur indépendant et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'accepter l'audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018 tel que préparé par RCGT sencl, auditeur indépendant et le transmettre à Recyc-Québec afin d'avoir droit aux redevances.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-05-93

5.5 CHEMIN DES CANTONS – PROMOTION ET SIGNALISATION – AN 3

ATTENDU qu'aux termes de l'entente quinquennale (2017-2021) de participation financière au Chemin des Cantons, il fut convenu de procéder à la signalisation et la promotion du Chemin des Cantons ;

ATTENDU que ces frais sont prévus au budget à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la facturation pour l'an 3 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 7 287 \$ dans la Partie I, au sein du département «Général», dans la catégorie de fonctions «Loisirs et culture – Activités culturelles, Dons, subventions et contributions», poste budgétaire 02 70290 970 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.6 DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL

Information est donnée à l'effet que seulement 24 demandes de révision du rôle d'évaluation 2019-2020-2021 furent déposées pour des immeubles situés dans 7 municipalités de la MRC. Statistiquement les demandes représentent 0,28 % des dossiers d'évaluation et moins de 1 % de la valeur de l'ensemble des rôles triennaux. Les nouvelles valeurs, s'il y a lieu, seront connues à l'automne.

CM2019-05-94

5.7 POSTE ABRITANT LA SQ – PRISE EN CHARGE PAR LA SQI

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition déposée par la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la prise en charge de l'exploitation de l'immeuble sis au 557, rue Main Ouest à Coaticook, abritant la Sûreté du Québec et en fait sien comme si au long reproduite ;

ATTENDU que la SQI préparera un nouveau bail qui remplacera le bail existant, le montant de loyer versé sera dorénavant moindre, bien que le loyer annuel de base demeure inchangé et le nouveau bail devra être signé avant le 1^{er} août 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de prise en charge de l'exploitation de l'immeuble sis au 557, rue Main Ouest à Coaticook, abritant la Sûreté du Québec, telle que déposée par la Société québécoise des infrastructures (SQI) ;
- ▶ d'autoriser la signature de la lettre d'engagement afin que la SQI procède à la rédaction du nouveau bail qui aura effet à compter du 1^{er} août 2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 TRAVAUX DE COURS D'EAU - PORTION DE LA RIVIÈRE NIGER TRAVERSANT LE LOT 5 417 569, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

CM2019-05-95

6.1.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que des travaux de réhabilitation d'une portion de la rivière Niger à Stanstead-Est ont comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion de la rivière Niger à Stanstead-Est traversant le lot 5 417 569 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-05-96

6.1.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la portion de la rivière Niger à Stanstead-Est traversant le lot 5 417 569 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Coaticook ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion de la rivière Niger à Stanstead-Est traversant le lot 5 417 569 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead ;
- ▶ de convoquer à la séance du 19 juin 2019 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution desdits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-05-97

6.1.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière Niger à Stanstead-Est traversant le lot 5 417 569 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau traversant le lot 5 417 569 du cadastre du Québec et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-05-98

**6.1.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière Niger à Stanstead-Est traversant le lot 5 417 569 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Coaticook sur le lot 5 417 569 du cadastre du Québec, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK

CM2019-05-99

7.1.1 PROJETS LOCAUX – RECOMMANDATION

ATTENDU que neuf (9) projets locaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook (FDMC) ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte les rapports d'analyse ainsi que les recommandations du comité régional Développement des communautés et en fait siens comme si au long reproduits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 136 291 \$ comme ci-après décrite :

Le Centre communautaire de Way's Mills – pour un meilleur service aux citoyens (Municipalité de Barnston-Ouest)	15 242 \$
Enveloppe locale de Barnston-Ouest	
Marché de Noël de Barnston-Ouest (Loisirs de Barnston-Ouest)	1 500 \$
Enveloppe locale de Barnston-Ouest	
Une relève pour Céramystic (Centre d'arts Rozynski)	3 000 \$
Enveloppe locale de Barnston-Ouest	
Sous-total - Enveloppe locale de Barnston-Ouest	19 742 \$
Reconstruction du parc Boisjoli (Ville de Coaticook)	39 082 \$
Enveloppe locale de Coaticook	
Sous-total - Enveloppe locale de Coaticook	39 082 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Amélioration du Parc des Lions (Club Lions de Compton)	2 524 \$
Enveloppe locale de Compton	
Sous-total - Enveloppe locale de Compton	2 524 \$
Sentier du cœur villageois de Dixville (Municipalité de Dixville)	35 564 \$
Enveloppe locale de Dixville	
Sous-total - Enveloppe locale de Dixville	35 564 \$
Rénovation du centre communautaire (Municipalité de Saint-Herménégilde)	31 096 \$
Enveloppe locale de Saint-Herménégilde	
Sous-total - Enveloppe locale de Saint-Herménégilde	31 096 \$
Plan de mise en valeur du Parc des Chutes Burroughs (Municipalité de Stanstead-Est)	8 283 \$
Enveloppe locale de Stanstead-Est	
Sous-total - Enveloppe locale de Stanstead-Est	8 283 \$
Total 8 projets locaux	136 291 \$

- ▶ dû au contexte particulier de Saint-Malo, de ne pas entériner, du moins pour le moment, le projet présenté par la municipalité de Saint-Malo pour un gymnase extérieur, mais d'offrir un délai supplémentaire à la municipalité de Saint-Malo pour confirmer ou infirmer la volonté de la communauté et de la municipalité à l'égard de ce projet ou d'un autre ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC;
- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans les protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-05-100

**7.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS –
RESSOURCES HUMAINES - PROLONGATION**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2018-CA-01-30, une certaine réorganisation du service des loisirs et des tâches au sein de la MRC fut entreprise ;

ATTENDU qu'un plan de développement en loisirs (PDL) est également amorcé avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) ;

ATTENDU que le PDL devait être présenté au Conseil de la MRC suite au grand rassemblement prévu initialement le 5 juin, qui se tiendra le 26 juin prochain ;

ATTENDU que le PDL sera présenté au comité aviseur au cours de l'été et au comité Développement des communautés pour recommandation en vue du Conseil de la MRC du 28 août prochain ;

ATTENDU que le PDL devait permettre de procéder à l'évaluation des besoins des municipalités et des ressources nécessaires pour combler les attentes ;

ATTENDU que dans cette optique, les résolutions 2018-CA-06-155 et 2018-CA-08-189 prévoyaient les conditions de travail des agentes de développement en loisirs jusqu'au mois de juin 2019 ;

ATTENDU qu'il est opportun de prévoir un goûter pour les participants du grand rassemblement en marge du Plan de développement des loisirs :

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ de prolonger l'entente de travail et les conditions existantes des agentes de développement en loisirs, soit Mesdames Sonia Côté et Cassandre Comtois, et ce, jusqu'à la première des éventualités suivantes : l'adoption des résolutions de mise en œuvre du Plan de développement des loisirs ou le 31 octobre 2019 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximal de 900 \$ dans la Partie I, au sein du département «Général», dans la catégorie de fonctions «Administration – Autres, Alimentation», poste budgétaire 02 19001 610 pour le goûter qui sera offert aux participants du grand rassemblement en marge du PDL ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur présentation des pièces justificatives.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE NIGER TRAVERSANT LE LOT 5 417 569, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis, qu'un règlement ayant pour objet régler une portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sur la propriété immatriculée 2003 60 5646 pour y effectuer des travaux visant à protéger les terres agricoles de l'érosion excessive des berges sera adopté à une prochaine session de ce conseil.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.2 RÈGLEMENT DÉSIGNANT LE RESPONSABLE DE L'ADJUDICATION DE CONTRAT AINSI QUE LA RÉCEPTION ET DE L'EXAMEN DES PLAINTES À L'ÉGARD DU PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET AVIS D'INTENTION POUR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Johnny Pizar, qu'un règlement ayant pour objet de désigner formellement la personne responsable de l'adjudication de contrat et de la réception ainsi que l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la MRC de Coaticook sera adopté à une prochaine session de ce conseil. Ce règlement est requis puisque le 25 mai 2019, des dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.R.Q., c. A-33.2.1) entreront en vigueur et que celles-ci entraînent l'obligation pour l'ensemble des organismes municipaux de se doter d'une procédure de traitement des plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique.

9.0 RÈGLEMENTS

9.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE NIGER TRAVERSANT LE LOT 5 417 569, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet régler une portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sur la propriété immatriculée 2003 60 5646 pour y effectuer des travaux visant à protéger les terres agricoles de l'érosion excessive des berges. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci, puisque l'intégralité des coûts sera assumée par le propriétaire). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil, suite à la convocation des personnes intéressées.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉSIGNANT LE RESPONSABLE DE L'ADJUDICATION DE CONTRAT AINSI QUE LA RÉCEPTION ET DE L'EXAMEN DES PLAINTES À L'ÉGARD DU PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET AVIS D'INTENTION POUR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet désigner formellement la personne responsable de l'adjudication de contrat et de la réception ainsi que l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la MRC de Coaticook sera adopté à une prochaine session de ce conseil. Ce règlement est requis puisque le 25 mai 2019, des dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.R.Q., c. A-33.2.1) entreront en vigueur et que celles-ci entraînent l'obligation pour l'ensemble des organismes municipaux de se doter d'une procédure de traitement des plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée. Le coût, le mode de paiement, le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLUS (LAC-À-L'ÉPAULE) – SUJETS ET DATE

La 78^e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra cette année du 25 au 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec. Les sujets qui y sont discutés alimentent également parfois ceux de la journée de réflexion. Il est donc convenu de tenir la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC le jeudi 10 octobre à compter de 8h30 à la salle Wallace. Les élus sont donc invités à réserver la date à leur agenda et faire part de leurs préoccupations ou suggestions de sujets à la direction générale.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-05-101

10.2 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2019-2020 – CSRS

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2019-2022 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) ;

ATTENDU que le conseil des commissaires procédera à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 18 juin 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'accepter le plan triennal 2019-2022 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke tel que soumis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 MAI 2019

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 8 mai 2019.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-05-102

11.1.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL - TAXI

ATTENDU que le projet de loi n° 17 du gouvernement du Québec prévoit la dérèglementation de l'industrie du taxi et ouvre la porte à la libre concurrence ;

ATTENDU que son adoption permettra aussi de mettre fin au contingent des taxis ainsi qu'aux territoires exclusifs ;

ATTENDU que les chauffeurs n'auront qu'à posséder un permis de classe 5 (plutôt qu'une classe 4C) et il n'y aura plus d'immatriculation «T» réservée aux taxis ;

ATTENDU que l'arrivée de nouveaux concurrents pourrait diminuer la qualité des services offerts dans la région de Coaticook et augmenter les coûts d'utilisation pour les usagers ;

ATTENDU la précarité de certains services de taxi dans les milieux ruraux au Québec ;

ATTENDU que les services de taxi en région sont bien plus qu'un service d'appoint, mais bien un service essentiel pour les gens ne bénéficiant pas de moyen alternatif de se déplacer ;

ATTENDU que contrairement aux grands centres urbains où la clientèle est majoritairement professionnelle et touristique, la clientèle des régions comme Coaticook, en est une plus vulnérable et dépendante d'un service adapté à leurs besoins ;

ATTENDU que l'adoption hâtive du projet de loi n° 17 inquiète grandement la population quant à l'accessibilité à un service de qualité pour l'ensemble des citoyens ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional de développement économique lors de sa rencontre du 7 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer les démarches des propriétaires de permis de taxi afin que le gouvernement revoie le projet de loi n° 17 avant son adoption et réalise une étude sur les impacts réels pour les régions et les particularités qui leur sont associées, notamment le manque d'alternative de mode de transport ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, au Premier ministre du Québec et au ministre des Transports, ainsi qu'à Taxi 300.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-05-103

11.1.3 MRC DE TÉMISCOUATA – LOYER ASSOCIÉ AUX FRAIS D'ATTACHES AUX POTEAUX POUR LES PROJETS DE DÉPLOIEMENT DE RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

ATTENDU que la MRC de Témiscouata sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès des instances gouvernementales afin que celles-ci imposent une tarification aux propriétaires et aux gestionnaires des parcs de poteaux qui soit ajustée à la réalité des réseaux de fibres optiques en région afin de permettre à tous les citoyens et toutes les entreprises des régions rurales mal desservies du Québec de bénéficier d'un service Internet adéquat ;

ATTENDU que depuis plusieurs mois, de nombreuses MRC déplorent des délais importants imposés par les propriétaires et les gestionnaires des structures de soutènements ou parcs de poteaux, et ce, suite à des demandes de permis d'utilisation pour ces structures ;

ATTENDU que ce sont des contraintes majeures qui nécessitent une attention particulière pour la concrétisation de ces projets d'envergure ;

ATTENDU qu'il existe toutefois une problématique encore plus grande, soit les coûts récurrents associés aux frais d'attaches aux poteaux des réseaux de fibres optiques ;

ATTENDU que ces loyers rendent les coûts d'opération exorbitants et sont une véritable embûche à la faisabilité des projets de réseaux de fibres optiques mis en place au Québec ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les lacunes de la vitesse Internet se retrouvent majoritairement en région ;

ATTENDU que le Québec ne peut progresser que si l'ensemble de son territoire possède des infrastructures de télécommunications en région aussi efficaces que dans les grands centres ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une condition essentielle à l'occupation dynamique du territoire québécois ;

ATTENDU que le coût unitaire des frais d'attaches aux poteaux peut s'avérer prohibitif lorsqu'il s'agit de brancher des habitations en zones moins densément peuplées ; par exemple; si un poteau suffit à brancher dix maisons en milieu urbain, il en faut plutôt dix poteaux pour brancher une maison en milieu isolé rural ;

ATTENDU qu'une étude d'avant-projet pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC de Témiscouata démontre que les frais d'opération associés aux loyers des structures de soutènement représentent une somme de près de 900 000\$ annuellement ;

ATTENDU que pour le territoire de la MRC de Coaticook, les frais représentent environ 300 000 \$ annuellement ;

ATTENDU qu'il est difficile, voire impossible, d'espérer la mise en place d'un tel réseau étant donné l'ampleur des coûts d'opération qui y sont associés ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 8 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion

APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Témiscouata dans ses démarches auprès des instances gouvernementales afin que celles-ci imposent une tarification aux propriétaires et aux gestionnaires des parcs de poteaux qui soit ajustée à la réalité des réseaux de fibres optiques en région afin de permettre à tous les citoyens et toutes les entreprises des régions rurales mal desservies du Québec de bénéficier d'un service Internet adéquat ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec et la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP – SERVICE POLICIER)

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 AVRIL 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP – Service policier) de la MRC de Coaticook du 24 avril 2019. L'élue responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Bernard Marion en fait un bref résumé.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1^{ER} MAI 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 1^{er} mai 2019. L'élue responsable des dossiers de l'Aménagement, Monsieur Simon Madore, en fait un bref résumé.

11.4 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 MAI 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 8 mai 2019. L'élue responsable des dossiers Familles et Aînés, Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.5 COMITÉ RÉGIONAL – MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 MAI 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement de la MRC de Coaticook du 8 mai 2019. L'élu responsable des dossiers Cours d'eau, Monsieur Johnny Pizar en fait un bref résumé.

CM2019-05-104

11.5.2 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU les diverses demandes d'aide financière présentées par des propriétaires (volet individuel) et organismes/organisations (volet collectif) au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux de stabilisation de berges et de revégétalisation afin de réduire l'érosion importante de la berge et les pertes de sol ou d'échantillonnage ;

ATTENDU qu'un montant de 36 511 \$ est disponible à titre d'aide financière du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 8 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau pour la réalisation des travaux tels que décrits dans les demandes présentées en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le comité de gestion de l'eau telle que la plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande riveraine suite aux travaux de stabilisation et la supervision des travaux par l'inspecteur régional, jusqu'à concurrence des crédits disponibles, soient :

Projet / matricule	Municipalités	Recommandations	
		Coûts	Aide financière
Concours Gagne ta bande riveraine (an 2)	STH (Lacs Lippé et Wallace)	14 239 \$	50 % des coûts admissibles ou 6 218 \$
Contrôle de la renouée du Japon au barrage Eustis	WAT	21 735 \$	3 260 \$
Surveillance volontaire des lacs Wallace et Lindsay	STH et STM	1 052 \$	50 % des coûts admissibles ou 526 \$
Échantillonnage d'eau de surface	COA – COM – WAT	9 680 \$	50 % des coûts admissibles ou 4 840 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

0388 67 9387	DIX	12 000 \$	50 % des coûts admissibles estimés à 6 000 \$ ou 3 000 \$
2687 06 3310	EAH	2 500 \$	50 % des coûts admissibles ou 1 250 \$
9288 99 8262	COA	5 000 \$	50 % des coûts admissibles ou 2 500 \$
Achat de matériel pour situations d'urgence	MRC	2 000 \$	2 000 \$
Total		68 206 \$	23 594 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, pour chacun des dossiers précités ;
- ▶ de réserver le montant résiduel de +/- 12 917 \$ pour le financement de travaux d'urgence pouvant être requis au cours de l'été ou pour le prochain appel à projets à l'automne.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Simon Madore fait un bref retour sur les principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités. Monsieur Bernard Vanasse, élu responsable des dossiers tourisme remet en primeur, une copie de la nouvelle brochure touristique.

13.3 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.3.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique brièvement les principaux dossiers en cours.

13.3.2 RELAIS POUR LA VIE – LES BONS JACKS

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que certains employés de la MRC participeront au Relais pour la vie 2019 de la Société canadienne du cancer à Coaticook qui se tiendra les 8 et 9 juin prochains au Parc Laurence. Cet événement a pour objectifs de célébrer les survivants, rendre hommage aux personnes qui nous ont quittés et amasser des fonds pour lutter contre tous les types de cancer. Cette cause tenait particulièrement à cœur à Monsieur Jacques Madore et c'est pourquoi des employés ont eu l'idée de former une équipe qui s'appellera «Les bons Jacks» pour lui rendre hommage. Les élus qui souhaitent participer sont invités à se joindre à l'équipe ou à faire un don.

13.3.3 RAPPEL - SOIRÉE SUR LA POLLUTION LUMINEUSE

Le directeur général et secrétaire-trésorier rappelle que la soirée d'information sur la pollution lumineuse se tiendra le 23 mai de 16h00 à 18h00 au Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Des remerciements chaleureux sont adressés à Monsieur Robert Fontaine, conseiller de Saint-Malo, puisque la période de dépôt de candidature pour le poste de maire se termine ce vendredi 17 mai. Le nouveau maire de la municipalité sera connu au plus tard le 16 juin, journée d'élection.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h32.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 mai 2019.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

